



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DEPARTEMENT des ALPES-MARITIMES

Arrondissement de NICE

**MAIRIE DE CONTES**

**Décision n° 2023 06 08**

**OBJET :**

**Recensement de la population 2024**

L'an deux mille vingt trois, le lundi vingt six juin, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Francis Tujague, Maire de Contes.

Etaient présents : MM. Francis Tujague, Maire, Alain Alessio, Mme Michèle Maurel, MM. Gérard De Zordo, Armand Gasiglia, Mme Elodie Loretz, M. Alain Michellis, Mmes Lykke Saviane, Nicole Colombo, MM. Eric Foret, Gilbert Camous, Dominique Celeschi, Mme Martine Abellan, MM. Thierry Fauré, Kader Akeb, David Dongé, Olivier Camous, Mme Sandrine Mauras, M. Michel Caruso, Mmes Marie-Fleur Alquier, Chloé Roig, Edwige Alunni et Mme Sylvie Carletto formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés : Mmes Nadine Ezingoard, Fabienne Irlès, M. Christophe Angéli et Mme Malika Vannucci.

Etaient excusés : Mme Kareen Woignier et M. Christophe Céragliari.

Le quorum est atteint

Madame Elodie Loretz a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle que 2024 sera l'année du recensement pour la population Contoise. Il se déroulera du 18 janvier au 17 février 2024.

Afin d'assurer la bonne marche de ladite campagne et compte tenu de l'importance de la population de la commune, Monsieur le Maire propose au conseil que la commune dispose de deux coordonnateurs communaux désignés parmi les élus du conseil municipal qui seront chargés de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement. Il indique que conformément à l'article 22 du décret n° 2003-485 du 5 juin 2003, le maire procédera à leur désignation.

Ces coordonnateurs pourront bénéficier du remboursement de leurs frais de mission en application de l'article L. 2123-18 du code général des collectivités territoriales. Leurs missions s'exerceront essentiellement de début novembre 2023 jusqu'à la fin de la collecte soit fin février 2024.

**Le conseil municipal,  
Où l'exposé du maire  
Après en avoir délibéré**

**Décide** que la commune disposera de deux coordonnateurs communaux, désignés parmi les membres du conseil municipal, qui seront charger de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement de la population prévues en 2024.

*Nombre de conseillers en exercice : 29*

*Pour : 27*

*Nombre de présents : 23*

*Contre : 0*

*Nombre de votants : 27*

*Abstentions : 0*

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme

La secrétaire de séance  
Elodie LORETZ

Le Maire,  
Francis TUJAGUE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

006-210600482-20230626-20230608-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/06/2023

Publication : 27/06/2023

Le Maire, Francis TUJAGUE